

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE CADENET

# REGISTRE

## D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNIQUE

OBJET : Modification no 1 du Plan local d'urbanisme  
Elaboration du Règlement local de publicité  
Modification du périmètre délimité de  
abords de monuments historiques

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

COMMUNE

CADENET

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, Monsieur Jacques SUBE

commencé le 29 février 2024, jusqu'au 29 mars 2024  
pour une durée de 30 jours consécutifs

A Cadenet, le 29/02/2024

Signature



2/16

Judi 29 février 2024 - Première permanence

- A1 Ⓢ M. CORBE Robert - Société FSI Développement
- Demande une modification du PLU, zone NF3, parcelles AN 258, 259 et 269, pour une classification UCB.
  - Rappelle qu'il y a environ 25 ans le maître avait demandé l'éménagement de la voie, y compris les réseaux, sur le projet de lotissement quartier Bel Air.

- A2 Ⓢ M & Mme VINCENT Hervé et Anne.
- se sont informés sur la procédure d'EP et ses objectifs
  - ont consulté les documents et se sont informés sur leurs contenus
  - Envisagent d'émettre une observation dans l'avenir

- A3 Ⓢ Madame SCHNITZER Laurence - Av. Gambetta - Cedexnet
- s'est informée sur la procédure et les objets de l'enquête publique
  - s'interroge sur le non utilisation du piédonnier chemin du péage
  - demande que la signalisation de la déviation vers Louis est améliorée afin de réduire la circulation Avenue Gambetta.

Mardi 12 mars 2024 - Deuxième permanence

- A4 Ⓢ Mme (surnom), parcelle AD 92
- s'est informée sur l'enquête (objet) et la procédure, en particulier les évolutions relatives aux limites au bord de route départementale et aux règles applicables sur les zones P
  - demande l'installation d'une borne incendie au quartier "desières les Roques".



AS ⊕ Honneur LHEN Philippe - Codenet.

- demande que sur la totalité de la commune, y compris le DAZH, soient encouragées l'implantation de tout équipement permettant des économies d'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique (panneaux solaires, isolation extérieure des bâtiments, rénovations de fenêtres et volets, ~~risk pomp~~ à chaleur en extérieur, ...). Pour cela, agir, allier et faciliter les démarches administratives.

Mercredi 20 mars 2024 - Troisième permanence

Ab ⊕ Honneur DUVAL Marc - Codenet

①  
Ab.1 Dans le cadre de la modification du PLU, objet n°1 "ouverture à l'urbanisation de la zone 2AVc...", et de favoriser ce projet au motifs :

- impact direct sur l'activité agricole de cette zone.
- impact visuel sur le plan de France à partir du site du château
- risque potentiel d'extension du bâti sur cette zone
- impact direct sur le trafic routier (véhicules techniques et de TP) de l'Avenue Philippe de Grand.

Il propose de choisir un autre emplacement pour l'extension / relocalisation des services techniques :

- Parcelle AT 0159, zone UC, surface 390 m<sup>2</sup>

située chemin des Borgeots et propriété de la Commune

Avantages : extension à proximité de locaux actuels et réhabilitation, plutôt que relocalisation

\* économie de l'achat du terrain

\* maintien de la proximité au centre ville, lieu d'activité principal des services techniques.

②  
Ab.2 objet n°4, concernant le bâtiment du domaine PICON, demande que le bâti, situé parcelle B918, dont il est propriétaire, soit également identifié au titre de l'article L151-11 du CU.

Vendredi 29 mars 2024 - Quatrième permanence

A7 ⊛ Rodolphe RICHARD Françoise, Cademut.

A7.1 ① Modification du PLU

- est défavorable à l'objet n°1, concernant la zone 2AVc, au motif de l'impact sur les tens squelettes, en contradiction avec le projet d'achat d'autres tens squelettes
- au motif de l'augmentation de la circulation de véhicules techniques, en particulier sur l'avenue Philippe de Girard
- au motif de l'impact paysager sur la plaine de divergence
- au motif d'artificialisation du sol en zone humide
  - ⊛ proximité de la
- propose qu'il soit utilisée une parcelle proche des services techniques actuels, au des bouffettes (A71 159?)

A7.2 ② Modification du PDAFH

- demande une évolution dans le traitement des données d'installation de panneaux photovoltaïques. Actuellement le refus est systématique (ABF) - propose un avis qualifié, au cas par cas, avant décision, permettant la prise en compte de l'intensité ou de la cohabitabilité par rapport au monument historique.

A8 ⊛ Rodolphe BRUHAT Eve, Cademut

s'est informé sur le contenu de différents objets du projet de modification du PLU, et plus globalement sur les 2 autres projets (RUP et PDAFH)

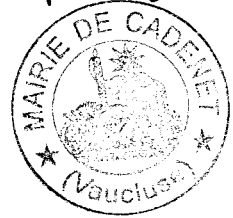
PAS DE TEXTE

Le délai d'enquête étant expiré

Je soussigné Jacques SUBE, Commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre, exploité de la page 1/16 à la page 4/16

A CADENET, le 29/03/2024 à 16h30

Signature



LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

01 Courriel du 28/03/2024

01 Courriel du 29/03/2024